



**De:** Julien ... jloix@hotmail.com  
**Objet:** FW: Demande d'assistance personne Handicapée

**Date:** 29 novembre 2024 à 12:17

**À:** Hirtt Laura laura.hirtt@me.com

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

---

----- Message d'origine -----

De : [REDACTED]  
Date : 29/11/24 10:59 (GMT+01:00)  
À : "Julien ..." <jloix@hotmail.com>  
Objet : RE: Demande d'assistance personne Handicapée

Julien,

Le seul point du conseil du 2/12 qui nécessite un vote papier est le point relatif au choix du conseiller de police.

Puis-je te proposer de solliciter l'aide de François pour remplir le papier ? Car il s'agit d'un point qui doit obligatoirement être repris dans la séance d'installation.

On pourrait noter dans le PV qu'en l'attente de la désignation officielle de ta personne de confiance, tu désigner François pour remplir le bulletin ?

Merci Cordialement.



[REDACTED]  
Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet  
📍 Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
☎ Tel : 086/849.317  
✉ dg@ouffet.be

---

**De :** Julien ... <jloix@hotmail.com>

**Envoyé :** vendredi 29 novembre 2024 10:47

**À :** [REDACTED]

**Objet :** RE: Demande d'assistance personne Handicapée

Bonjour Madame la Directrice générale,

J'aurai les CM mardi après midi

Je souhaiterai que les points qui nécessitent un vote papier soit

reportées. Bien à vous  
Julien

---

---

**De :** [REDACTED] **Envoyé :**

vendredi 29 novembre 2024 09:49

**À :** 'Julien ...' <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>

**Objet :** RE: Demande d'assistance personne Handicapée

Bonjour Julien,

Comme je te l'ai dit, je suis en train de prendre mes renseignements. J'ai eu l'UVCW hier au téléphone qui va me revenir par mail. J'imagine donc que courant de la semaine prochaine, j'aurais reçu toutes les infos. Je te propose donc de prévoir la prestation de serment de ta personne de confiance au conseil communal suivant celui de l'installation. La date qui sera proposée aux futurs conseillers en séance du 2/12, sera la 17/12. Date à confirmer donc.

Quoi qu'il en soit, j'ai besoin que tu me fournisses un certificat médical conformément à l'AR du 25/02/1996 portant exécution de l'art. 12bis NLC repris ci-dessous :

*Pour l'application de l'art. 12bis de la nouvelle loi communale, est considéré comme conseiller qui en raison d'un handicap ne peut exercer seul son mandat, le conseiller qui a besoin d'une assistance personnelle pour l'accomplissement de son mandat en raison du fait qu'il est atteint d'un handicap sensoriel grave, de troubles graves du langage, ou d'un handicap moteur par lequel il a des difficultés importantes pour manipuler les documents.*

*La preuve que le conseiller remplit les critères visés à l'art. 1 est établie par un certificat d'un médecin précisant expressément que le conseiller est atteint d'un des handicaps visés à l'article précédent de telle sorte qu'il ne peut pas exercer seul son mandat et qu'il a besoin d'une assistance personnelle pour l'accomplissement de celui-ci.*

Je reste à ta disposition pour tout complément d'information. Cordialement.



[REDACTED]  
Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet  
📍 Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
📞 Tel : 086/849.317  
✉️ dg@ouffet.be

**De :** Julien ... <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>  
**Envoyé :** vendredi 29 novembre 2024 09:29

**À :** [REDACTED]  
**Objet :** RE: Demande d'assistance personne Handicapée

Bonjour Madame la Directrice générale,

Je me permets de vous contacter afin de vous informer que, conformément à ce que prévoit la loi, je serai accompagné pour être assisté dans l'exercice de ma fonction de conseiller.

À ce jour, je n'ai pas reçu de document de votre part, ce qui me laisse supposer que tout est en ordre. Dans le cas contraire, je vous invite à bien vouloir me le signaler rapidement.

Dans l'attente de votre retour, je vous adresse mes meilleures salutations. Cordialement,  
Julien Loix

**De :** [REDACTED] **Envoyé :** dimanche 24 novembre 2024 09:03

**À :** 'Julien ...' <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>  
**Objet :** RE: Demande d'assistance personne Handicapée

Bonjour Julien,

J'ai interrogé les communes voisines également.

J'espère avoir réponse rapidement car, selon moi, l'article L1122-8 est lacunaire et ne permet pas de répondre à toutes les questions ni à connaître toutes les modalités.

Je reviens vers toi. Bonne journée.



---

[REDACTED]  
Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet

Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
Tel : 086/849.317  
dg@ouffet.be

De : Julien ... <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>

Envoyé : samedi 23 novembre 2024 10:41

À :

Handicapee

Objet : Demande d'assistance personne

Chère Madame la Directrice,

Le 2 décembre prochain se profile une réunion du conseil communal. En réponse à votre dernier mail, je mets également en copie l'UVCW afin de solliciter une réponse à mes questions:

- je suis porteur d'un handicap reconnu par le SPF santé et, à ce titre, en tant que mandataire, je peux bénéficier de l'assistance d'une personne de confiance (art. L1122-8 CDLD). Quels sont les éléments que je dois fournir à la commune pour faire valoir mes droits et me permettre d'exécuter mes tâches?
- le CDLD précise ceci: « Le conseiller qui, en raison d'un handicap, ne peut exercer seul son

mandat peut, pour l'accomplissement de ce mandat, se faire assister par une personne de confiance choisie parmi les électeurs de la commune qui satisfont aux conditions d'éligibilité pour le mandat de

conseiller communal, et qui n'est pas membre du personnel communal ni du personnel du centre public d'aide sociale de la commune concernée.

Pour l'application de l'al. 1er, le Gouvernement fixe les critères déterminant la qualité de conseiller

handicapé.

Lorsqu'elle fournit cette assistance, la personne de confiance dispose des mêmes moyens et est soumise aux mêmes obligations que le conseiller. Elle n'a toutefois pas droit à des jetons de présence ».

Cette personne de confiance prêtera main-forte au conseiller toutes les fois où le handicap dont il

souffre l'empêche d'exercer ses prérogatives.  
Un arrêté royal fixe les critères déterminant la qualité de conseiller handicapé1 --> qu'entend-on par: "dispose des mêmes moyens et obligations"?

- enfin, au regard des conditions proposées à une personne de confiance en Wallonie (absence de congés politiques ou de jeton, comme c'est le cas par exemple à Bruxelles). Si cette personne ne pouvait être présente pour m'appuyer dans l'exercice de mon mandat ( de maniere ponctuelle ou définitive), peut-elle être remplacée? Existe-t-il un limite en la matière ?

Je remercie par à avance l'UVCW pour ses réponse, ainsi que vous Madame la Directrice, de bien vouloir prendre connaissance des réponses qui nous seront apporter.

Bien cordialement, Julien Loix

De [REDACTED]

Envoyé : vendredi 22 novembre 2024 07:51 À : 'Julien ...' <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>

Objet : RE: Informations

Bonjour Julien,

Merci pour ce lien, mais je l'avais déjà. Tu m'avais parlé d'un mail de l'UVCW, sais-tu me le transférer ?

Ainsi, si j'ai une question, je peux directement contacter la personne reprise dans le mail Merci et bonne journée.



Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet

Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
Tel : 086/849.317  
[dg@ouffet.be](mailto:dg@ouffet.be)

De : Julien ... <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)> Envoyé : jeudi 21 novembre 2024 20:12 À :

**Objet :** RE: Informations

Bonjour Madame la Directrice générale,

Voici ci-joint le lien ou j'ai trouvé les information pour l'assistance demandé précédemment: Page 1 : [https://www.uvcw.be/no\\_index/focus/v3/download/2446.pdf](https://www.uvcw.be/no_index/focus/v3/download/2446.pdf)

Pourriez vous m'informer des documents à fournir a ce sujet. Bien à vous

Bien à vous Julien Loix

**De :** [REDACTED] **Envoyé :** mardi 29 octobre 2024 17:24

**À :** 'Julien ...' <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)> **Objet :** RE: Informations

Bonjour Julien

Juste pour t'informer que je ne t'oublie pas ; je regarderai à ta demande une fois que le conseil communal du 12/11 sera passé.

Bien à toi.



Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet

Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
Tel : 086/849.317  
dg@ouffet.be

**De :** [REDACTED] **Envoyé :** lundi 21 octobre 2024 16:11  
**À :** 'Julien ...' <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>  
**Objet :** RE: Informations

Bonjour Julien,

Aucun problème pour ton adresse mail, je transmets à mon collègue qui s'occupera de faire le nécessaire afin qu'elle soit active dès ton installation.

Au niveau de la personne de la personne de confiance, je me renseigne et te reviens dans les meilleurs délais.

Je reste à ta disposition pour tout complément d'information. Cordialement.



Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet

Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
Tel : 086/849.317  
dg@ouffet.be

---

De : Julien ... <jloix@hotmail.com> Envoyé : lundi 21 octobre 2024 15:52

À : [REDACTED] : RE: Informations

Bonjour Madame la Directrice générale,

Afin de dissocier mes activités, je souhaiterais, comme beaucoup d'autres conseillers communaux, bénéficier d'une adresse avec une extension  
« @ouffet.be ».

Y a-t-il une procédure particulière à mettre en œuvre pour obtenir cette adresse mail et m'y connecter ?

Mon numéro de GSM est le suivant : 0477 50 40 76

Par ailleurs, je profite de cet échange afin de vous informer que je suis dans une situation de handicap reconnue par le SPF santé.

Dans le cadre de ma situation et de ma nouvelle fonction de conseiller communal, le code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit en son article L1122-8 que j'ai le droit d'être

assisté par une personne de confiance dans l'exécution de mes fonctions.

Pourriez-vous me préciser les formalités à réaliser pour ce faire ?

Je vous remercie par avance. Bien cordialement,

Julien Loix

De [REDACTED] Envoyé : vendredi 18 octobre 2024 13:39  
À : [jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com) <[jloix@hotmail.com](mailto:jloix@hotmail.com)>  
Objet : Informations

Bonjour Julien,

Afin de mettre à jour notre base de données, pourrais-tu me confirmer que cette adresse mail peut être utilisée pour nos échanges « communaux » ? Par ailleurs, sais-tu me faire parvenir ton numéro de GSM stp ?

Je t'en remercie d'avance et reste à votre disposition pour tout complément d'information. Cordialement.



[REDACTED]  
Directrice générale  
Administration communale d'Ouffet

Rue du Village 3 - 4590 Ouffet  
Tel : 086/849.317  
dg@ouffet.be